



## Procès-verbal de la Réunion du Conseil municipal du 26.05.2026

Le mardi vingt-six mai deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Malans s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale de Monsieur Mickaël NICOLET, Maire, pour une session ordinaire du mois de mai deux mille vingt-six.

**Étaient présents :** Madame MENEGHETTI Anny ; Madame BRESTEAU Anne ; Madame GARNIER-LIBOZ Agnès ; Madame GAVIGNET Alisson ; Monsieur LONCHAMPT Anthony ; Monsieur MONTRICHARD Robert ; Monsieur FLEURY Bernard ; Monsieur NICOLET Mickaël ; Monsieur CHILLARON-PEREZ Manuel ; Monsieur NICOLET Jérémy.

**Étaient excusés :** Madame SCHMITTE Sandrine ;

**Étaient absents :**

La séance a été ouverte par M. Le Maire, Mickaël NICOLET, puis, il a été procédé, conformément à l'article « L2121-15 du code général des collectivités territoriales », à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil.

Mme GARNIER-LIBOZ Agnès, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- M. Le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour l'oratoire de St Loup, ce que les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

---

### Ordre du jour

- **Approbation PV du 21.04.2026**
- **AMO SYDED**
- **Délégués sénatoriaux**
- **Ronde de l'espoir**
- **Oratoire Saint-Loup**
  - **Informations diverses**
  - **Questions diverses**

---

### Approbation du Procès-Verbal du 21.04.2026.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité des présents, l'ensemble du contenu de ce Procès-Verbal du mardi vingt et un avril deux mille vingt-six.

### Délibération 2026-22 : AMO SYDED

M. Le Maire expose :

Le conseil municipal du mandat précédent a validé, par la délibération 2025-27, un audit énergétique sur la Mairie et la salle des fêtes, avec le Syndicat Des Énergies du Doubs (SYDED) en date du 17 juillet 2025. Un architecte du CAUE nous avait fait des propositions chiffrées sur différents scénarios d'améliorations.

Pour avancer sur ce dossier de rénovation des 2 bâtiments, le SYDED nous propose, à nouveau, de nous accompagner dans l'assistance à cette rénovation énergétique.

Cela consiste à apporter une aide :

- À la programmation de l'opération et au recrutement du maître d'œuvre ;
- Au suivi de la réalisation de l'opération, conduite sous la responsabilité du maître d'œuvre ;
- À la constitution des dossiers de financements en faveur de la transition énergétique ;
- À la passation des contrats annexes

Cette mission est estimée à un montant de 5 400€, soit 20 jours à 270€. Cette somme est décomposée en suivi et réalisation des études pour 3 780 €, et en accompagnement en phase opérationnelle pour 1 620 €.

Après avoir pris connaissance des conditions de cette convention, le conseil est invité à se prononcer.

Le conseil municipal après en avoir débattu à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la convention telle qu'elle a été expliquée ;
- **Autorise** M. Le Maire à notifier et signer ladite convention au SYDED

**Adoptée avec 10 voix pour ; 0 voix contre & 0 voix abstention**

## **Délégués sénatoriaux**

M. Le Maire expose :

Nous devons procéder à l'élection d'un délégué et trois suppléants (le nombre de délégués à élire est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal déterminé par l'article L. 2121-2 du CGCT) en vue des élections sénatoriales du 27/09/2026.

Les conseils municipaux sont convoqués par le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs (art. L. 283).

Le conseil municipal sera ainsi convoqué le **vendredi 5 juin 2026** en vue de la désignation de ces délégués et suppléants.

Le législateur nous rappelle que : « *L'attention des maires est appelée sur le caractère impératif de cette date. Ainsi, s'ils refusent de réunir leur conseil municipal à cette date, ils s'exposent à des sanctions pour refus d'exécuter une fonction qui leur est dévolue par la loi (suspension ou révocation)* ».

## **Délibération 2026-23 : Ronde de l'espoir**

M. Le Maire expose :

Nous avons été contactés par Mme FAIVRE Véronique, puis par mail, afin de connaître la position de notre commune quant à l'accueil de la « ronde de l'espoir » qui s'élançera les 4,5 & 6 septembre 2026. C'est la 36<sup>ème</sup> année que cette association œuvre pour prévenir, collecter, témoigner et interpeller sur la lutte contre le cancer. (Pour 2025 ce sont près de 46 000€ qui ont été reversés à la ligue contre le cancer).

La ronde de l'espoir souhaiterait que notre commune accueille sa caravane de 35 cyclistes et 15 accompagnateurs le dimanche 6 septembre 2026.

Par beau temps, nous pourrions éventuellement, les recevoir sur la place du village et utiliser le « BACCUS » pour l'intendance.

L'association sollicite également une subvention et/ou une collation.

Par le caractère exceptionnel de cette manifestation pour notre village et bien évidemment pour la cause qu'elle défend, cette demande nous « oblige » à donner une suite favorable.

Mme GAVIGNET Alisson, nous indique que le foyer est libre à cette date et qu'il peut être mis à disposition en cas de mauvais temps. M. MONTRICHARD Robert propose, du fait de l'évènement, de porter le don à 1 000€. M. CHILLARON-PEREZ Manuel propose de demander à l'entreprise OSMOSE (qui va s'installer au local artisanal) de l'associer à cette manifestation pour nous fournir des barres énergétiques. Mme MENEGHETTI Anny, M. FLEURY Bernard et M. LONCHAMPT Anthony se proposent pour donner la collation. M. NICOLET Jérémy met un point de vigilance sur l'inscription de cette subvention au budget.

Le conseil municipal après en avoir débattu à l'unanimité des présents :

- **Accepte** de recevoir la caravane de la ronde de l'espoir le dimanche 6 septembre ;
- **Alloue** à cette manifestation un budget de 1 000€ ; sous forme d'une subvention après déduction de l'achat des produits à OSMOSE.
- **Autorise** M. Le Maire à notifier et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée avec 10 voix pour ; 0 voix contre & 0 voix abstention**

## **Oratoire de Saint-Loup**

M. Le Maire expose :

L'association les amis de l'église St Etienne, propose à la commune de faire restaurer les statuts de l'oratoire de Saint-Loup (ou Ange Gabriel) situé sur la route de COULANS, à proximité de la Ferme de Saint Loup.

L'association a demandé à M. BULLE Philippe de DESERVILLERS, un devis pour cette restauration. Il se monte à 2 700€ avec enlèvement, restauration, restitution et mise en place.

La commune en profiterait pour rénover l'intérieur et la toiture, une fois les statues enlevées. Des devis seront demandés à différentes entreprises locales pour la réalisation des travaux.

## **Logement :**

Mme GARNIER-LIBOZ rapporte,

M. GUINCHARD Thomas & Mme WETZEL Julie, les locataires du F2, situé 2 rue du Chalet, nous ont alertés sur la vitre du fourneau qui s'est cassée. Après visite, il a été constaté que la porte qui supporte cette vitre est également dégradée. De plus la plaque de placo pare-feu qui est derrière le fourneau est altérée en surface. Il semble qu'une forte chaleur prolongée soit la cause de ce souci.

Un remplacement du matériel pourrait être envisagé, (bois bûches ou pellets) mais le conduit devra obligatoirement être tubé.

Un contrôle des radiateurs électriques présents sera réalisé avec leur remplacement si nécessaire.

Au vu de la taille de l'appartement et du mode de fonctionnement des locataires, le conseil décide, à l'unanimité des présents, de retirer le fourneau présent dans ce logement, et d'interdire l'utilisation du conduit de feu pour les 2 logements du bâtiment.

- Un avenant sera donné aux différents locataires pour acter cette décision.

## **Commissions thématiques CCLL:**

La Communauté de Communes Loue-Lison invite les élus qui le souhaitent, à participer aux différentes commissions thématiques.

M. CHILLARON-PEREZ se propose à la commission infrastructure (voiries, très haut débit, aménagement des zones et friches industrielles) ;

M. NICOLET Jérémie se propose de poursuivre à la commission environnement et notamment la Régie assainissement ;

M. Le Maire aux déchets.

## ----- **DIVERS** -----

### **Journée entretien commune :**

Le 16 mai, vos élus ont réalisé un gros nettoyage du local artisanal, des rebou-chages de trous sur les chemins communaux et posé les ganivelles sur l'aire intergénérationnelle.

### **Journée nationale de la résistance :**

Le 27 mai est la journée nationale de la résistance et à cette occasion le drapeau sera posé sur le monument aux morts.

### **OSMOSE :**

Le lundi 8 juin, l'entreprise proposait aux habitants de venir découvrir son activité. Un problème de raccordement électrique rend cette animation impossible à réaliser à cette date.

Par ailleurs, son raccordement étant prévu le 26 juin, nous débuterons le bail à partir du 01/07/2026

### **ARS :**

L'Agence Régionale de Santé, souhaite réaliser une visite d'inspection du périmètre de protection du captage de « Septfontaines ».

### **Voitures anciennes :**

Le « Retro club Saugé » avec l'association des enfants malades « Ame de héros » sollicite la commune afin d'utiliser la place du village et le Baccus pour leur pause déjeuner du midi. Ce sera le samedi 05 septembre et il y aura environ 60 véhicules.

### **Assainissement :**

M. NICOLET Jérémie a envoyé plusieurs mails restés sans réponses pour avoir des renseignements et signaler un mauvais fonctionnement de la STEP. M. Le Maire a rencontré jeudi 21 mai le nouveau responsable qui n'a pu que constater un dysfonctionnement du service.

### **Rappel : Cartes avantages jeunes :**

La carte avantages jeunes 2026-2027 permet d'obtenir plus de 3600 réductions et gratuités en Bourgogne Franche-Comté, et elle est valable 1 an (du 01/09 au 31/08). La commune permet à toute personne de moins de 30 ans, qui réside au village, de pouvoir acheter une carte pour 5€ (au lieu de 9€). Les réservations pour l'achat des cartes sont ouvertes et doivent parvenir en Mairie **au plus tard le 15 juillet.**

### **Rappel : Terrain multigénérationnel :**

L'inauguration aura lieu le samedi 13 juin à partir de 10h30

# FACTURES

---

- FOURNIL : gâteaux pour 12.00€ TTC ;
- ATOMIC SUPPORTS : Fourniture de 2 panneaux pour l'aire intergénérationnelle, pour un total de 127.20€ TTC ;
- KERYAG : Fourniture des ganivelles en acacia pour l'aire intergénérationnelle, pour un total de 403.20€ TTC ;
- LISADOU : Fourniture de piquets acacia et de la jachère pour l'aire intergénérationnelle, pour un total de 107.49€ TTC ;
- WELDOM : Peinture pour le local artisanal pour 39.90€ TTC ;
- CAISSE DEPOTS : échéance (annuelle) prêt réhabilitation des 2 logements à l'ancienne fromagerie pour 6 652.13€ ;
- CREDIT FONCIER : échéance parcelle de bois pour 595.69€ ;
- SIVU/RPI : facture du 3<sup>ème</sup> acompte 2026 pour 5 000€ ;

---

○ ONF : vente des hêtres ; parcelles Crimont (83 tiges) à LA BUCHE JURASSIENNE pour 6 274.80€ TTC moins les frais de 52.29€ et des charges pour 1 615.10€ TTC ;

Lot de bois à TRANSEST BOIS pour 1 958.40€ TTC ;

Lot de bois énergie à ETF GIRARD François pour 3 960.00€ TTC ;

Vente de lot de bois à M. BART Jean-Philippe pour 90.00€ et M. CORNU Nicolas (sous pli cacheté) pour 152.40€ ;

- LES LAMAS D'ANNY : location du garage pour l'année 2025 et 2 mois de 2026 pour un montant total de 210.00€

---

*Le Prochain conseil municipal aura lieu le 08 juillet 2026.*

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h26

*Le Maire,*

*Mickaël NICOLET*

*secrétaire,*

*Agnès GARNIER-LIBOZ*



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'AGNES GARNIER-LIBOZ', written in a cursive style.